**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 27 février 2025

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents :** M. Alain BACHELIER**,** M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, Christiane CHAMBON-CLAPIN, Thomas HELLEUX, Valérie ROLLO, Dominique GONTHIER, Catherine PETIT

**Absent non excusé :** Tancrède LEROY

**Secrétaire de séance : Frédéric RENAULT**

**Nombre de conseillers en exercice : 9**

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de suffrages exprimés : 8**

1. **Villa Elisabeth : Devis de travaux de rénovation**

La dernière tranche des travaux de rénovation de la villa Elizabeth concernera l’électricité, la plomberie et la menuiserie. Le devis s’élève à 35464 € TTC. Cette tranche s’accompagnera ensuite des peintures internes pour la somme de 30000€.

L’ensemble des travaux devrait être terminé pour le début de l’été.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les devis et engager les dépenses correspondantes.

**Le Conseil accepte à l’unanimité des votants**

1. **SMPGA : Convention d’entretien des contrôles techniques des points d’eau incendie**

Une convention de prestation pour l’exercice des contrôles techniques des points d’eau d’incendie (PEI) et d’assistance pour répondre au besoin est proposée au Conseil par l’entreprise SEGA dont le siège est sis à Avranches.

Elle concerne la réalisation du contrôle technique périodique obligatoire destiné à évaluer la capacité des hydratants pour une dizaine de bornes.

Cette opération est proposée à 65€ HT par appareil, révisable au 1er janvier de chaque année.

Pouvoir est donné au Maire pour signer la convention et engager les dépenses correspondantes.

**Le Conseil accepte à l’unanimité des votants**

1. **CAMSMN : Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés**

La Communauté d’Agglomération MSMN propose une convention de lutte contre les déchets abandonnés : Les actions prévues sont la mise en place de moyens de lutte contre les mégots abandonnés en partenariat avec l’éco-organisme CITEO, le prêt de matériel de ramassage de déchets, les affiches de sensibilisation, des caméras contre les dépôts sauvage….

La commune conservera à charge pour la mise en place de plans d’actions (diagnostic, prévention et nettoiement, réalisation d’une carte des zones de déchets abandonnés.).

Doutant de l’intérêt d’une telle convention compte tenu des particularités et de la taille de la Commune et réclamant une étude plus approfondie, l’examen de cette convention est reporté à un prochain Conseil.

1. **Terrain Centre bourg : Approbation d’un devis d’étude architecturale.**

Le projet d’aménagement du terrain ‘’centre bourg’’ est relancé. Il permettra de créer un espace végétalisé ouvert au public, offrant un moment de détente aux visiteurs, des animations dominicales ou à l’occasion de fêtes.

Après recueil de l’avis des commerçants voisins du terrain, Un cahier de charges a été établi par le Conseil municipal. Il sera transmis à un cabinet d’architecte (DPLG) chargé de réaliser un plan ainsi qu’une perspective donnant une idée globale de l’espace, la nature des matériaux employés, les délais de réalisation et une estimation financière grossière de la réalisation du projet.

Le coût de cette étude s’élève à 4380 € TTC.

Ses propositions seront ensuite soumises à l’examen du Conseil Municipal.

**Le Conseil accepte à l’unanimité des votants**

1. **Questions diverses.**

* A l’occasion du Conseil d’Ecole du RPI du mercredi 26 février, un point a été fait sur l’effectif d’enfants scolarisés à la rentrée 2025-2026. Celui-ci ne compte que 70 enfants, rendant improbable le maintien des deux classes existantes à Saint Jean le Thomas. Si l’une d’elles étaient supprimée, ceci entraînerait le transfert de l’ensemble à Dragey.
* L’Agglomération de Communes MSMN, après avoir supprimé le bureau touristique de Saint Jean le Thomas en 2021, puis restauré en 2023 un point d’accueil installé dans le garage rue Maréchal Leclerc dont la façade a été aménagée à cet effet pour un montant non négligeable, demande aujourd’hui l’installation d’un ‘’algéco’’ sur la promenade du Pignochet pour la saison, estimant que le garage ne remplit pas ses objectifs.

Si tel devait être le cas, la commune refuse de prendre en charge cette dépense.

* La commune est invitée à participer à une réunion en présence du Préfet de la Manche le 11 mars à Saint Lô, afin d’évoquer le dossier de demande de pieux hydrauliques le long de la dune en péril, pour la défense de laquelle une manifestation des riverains et habitants des commune de Genêts, Dragey et Saint Jean le Thomas a été organisée le samedi 22 février.

La séance est levée à 19.30.